

Pétard mouillé

Les partisans de la baisse des rentes du 2^e pilier s'inquiètent au sujet de la Colette Nova, secrétaire syndicale de l'Union syndicale suisse (USS). « L'experte Colette Nova... précisément parce qu'elle connaît la vérité (...) ne peut joindre sa voix aux militants de gauche » : telle est l'opinion du comité « OUI à des rentes sûres et équitables », un comité emmené par les radicaux. Eux-mêmes fortement divisés sur cette question de la baisse du taux de conversion, les partis de droite essaient, à coups d'allégations dirigées contre Colette Nova, de diviser les opposants au vol des rentes.

Une audace qui tient de l'absurde. La seule chose qui soit vraie dans les propos du comité pour le vol des rentes est que Colette Nova est une experte en prévoyance professionnelle, qui s'est d'ailleurs toujours prononcée contre la baisse du taux de conversion. « Il n'existe aucune déclaration de moi en faveur d'une baisse du taux de conversion. » Telle est la réponse de Colette Nova aux allégations du comité de la droite à son sujet.

Il y a une année de cela déjà, l'experte de l'USS en matière de prévoyance a déclaré d'une manière aussi claire qu'univoque à la FC, la Fédération centrale du personnel des cantons et des communes de la Suisse¹ que « Cette baisse du taux de conversion entraînerait une baisse des rentes pour les nouveaux rentiers et rentières, c'est-à-dire aurait des conséquences sociales douloureuses. Réaliser une telle baisse en partant d'hypothèses sur le futur indémontrables et non de faits clairs est, en soi déjà, problématique. Cela, d'autant plus que les assureurs de plus de la moitié des assuré(e)s ont un intérêt financier direct à ce que le taux de conversion soit aussi bas que possible. Avec l'actuel taux, les assureurs font déjà d'importants profits, qui sont plus élevés que ce que montrent les chiffres publiés. Le projet du Conseil fédéral procurerait ainsi aux assureurs encore plus de bénéficiés. » C'est à partir de ces réflexions sociales que Colette Nova rejette la nouvelle baisse prévue du taux de conversion.

Mais pourquoi ne se trouve-t-elle pas, durant cette campagne, aux avant-postes pour défendre cette position ? En plus de ses fonctions de secrétaire à l'USS, Colette Nova est aussi présidente de l'institution supplétive de la LPP, une fondation commune d'employeur(e)s et de travailleurs/travailleuses qui, sur mandat du législateur, assure le personnel de petites entreprises et des indépendant(e)s. Dans ces fonctions quasi-officielles, consciente de son rôle, Colette Nova estime qu'il serait déplacé qu'elle participe aux débats autour de cette votation. Nous aurions souhaité que les représentants de la droite qui, malgré d'importantes fonctions exercées professionnellement dans le système du 2^e pilier, diffusent la propagande la plus grossière qui soit - allant jusqu'à « servir les plats » pour une baisse des rentes - fassent preuve de la même retenue.

Selon Cola Nova, qui ne s'émeut d'ailleurs pas des allégations faites par le comité des voleurs de rentes, « Il est intéressant que le parti radical veuille (à tort) me citer comme témoin en tant qu'experte, mais renonce régulièrement à se référer à mon opinion ou à mes connaissances techniques lorsqu'il s'agit d'AVS ou d'assurance-accidents.

Pietro Cavadini

¹ Cela, dans un exposé intitulé « Keine Rentensenkungen zur Gewinnmaximierung der Lebensversicherer! » (« Pas de baisse des rentes pour maximiser les profits des assureurs-vie ! »).